

## **Règlement du 11<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine Monumentale sur Pierre du 9 au 22 septembre 2019 à Julienne (Charente – France)**

### **Thème : « L'Harmonie ».**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'association "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" organise le 11<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Monumentale sur Pierre, sa Biennale 2019 à Julienne.

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Faire connaître l'art de la sculpture au public (travail devant le public)
- Promouvoir les artistes participants (exposition d'œuvres en marbre, bois, métal ou tout autre matériau).
- Produire des œuvres originales et contemporaines qui deviendront partie prenante d'un circuit de découverte artistique et ludique commencé en 2002, le "Chemin de la Sculpture Contemporaine".
- Enrichir le patrimoine culturel de la commune de Julienne et la région.
- Avoir un rôle éducatif en direction des enfants.

#### **ARTICLE 2 : THEME, DATES ET LIEU**

• A l'occasion de sa 11<sup>ème</sup> édition, le thème 2019 est l'**Harmonie** : le rapport heureux entre les parties d'un tout. L'accord des pensées, des volontés, des sentiments. L'harmonie de l'Univers !

Chaque artiste devra proposer une œuvre ORIGINALE et CONTEMPORAINE sur ce thème.

- Le symposium se tiendra **du 9 au 22 septembre 2019** sur la Place de la Mairie à Julienne (16200) en Charente.
- Les artistes réaliseront leur projet sur place et en présence du public, du 9 au 22 septembre 2019.

Le symposium aura lieu quelles que soient les conditions climatiques.

#### **ARTICLE 3 : MATERIAUX**

- Les sculptures seront réalisées en taille directe.
- Le médium : Pierre calcaire de Tervoux.
- Dimensions - deux formats sont proposés : 200/100/100 cm ou 200/70/140 cm, épannelés 6 faces.
- Les blocs de pierre seront mis en place par les organisateurs, les sculpteurs devront signaler avant la mise en place la position souhaitée.
- Les sculptures seront en un seul bloc et aucune manutention ne sera possible pendant le symposium.

#### **ARTICLE 4 : CALENDRIER**

- Le dimanche 8 septembre à partir de 14h sera réservé à l'accueil des sculpteurs et à leur installation.
  - Les travaux débuteront le lundi 9 septembre à 9h, pour se terminer le dimanche 22 septembre à 12h.
  - Horaires de travail : 9h-20h
  - Jeudi 12 septembre à partir de 18h : inauguration du 11<sup>ème</sup> symposium et vernissage de l'exposition des œuvres personnelles des sculpteurs dans la salle "Le Chai".
  - Le lundi 16 septembre sera une journée de repos, à l'occasion de laquelle l'association organisatrice proposera un programme de visites et de découverte de la région.
  - Dimanche 22 septembre à 14h30 : cérémonie de clôture et remise des diplômes aux sculpteurs au titre de leur participation. La présence des sculpteurs est indispensable.
- Après la cérémonie, l'exposition sera démontée.
- **Les œuvres devront être terminées impérativement le 22 septembre à 12h. Dans le cas contraire, l'association organisatrice se réserve le droit de ne pas verser d'indemnités.**

## **ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATS**

- Le jury présélectionnera 6 participants + 2 participants en réserve, sur leur projet, l'adéquation au thème, les explications, les croquis et leur expérience en sculpture monumentale sur pierre. Une attention particulière sera accordée au côté ORIGINAL et UNIQUE de l'oeuvre proposée (ne pas copier une sculpture déjà réalisée).
- Leur sélection sera confirmée après réception de la maquette en volume au 1/10<sup>ème</sup>.
- **Date limite d'envoi des dossiers de candidature (par mail) : 1er mars 2019.**
- Les candidats présélectionnés seront informés par mail aux environs du 15 mars 2019. Ils devront envoyer leur **maquette** du projet en volume pour confirmation de leur sélection **avant le 2 avril 2019**.
- La liste des candidats sélectionnés sera communiquée directement aux lauréats et diffusée sur le site de l'Association organisatrice ([www.sculpture-julienne.fr](http://www.sculpture-julienne.fr)) au plus tard le **15 avril 2019**.
- Le choix du jury sera sans appel.

## **ARTICLE 6 : EQUIPEMENT**

- Les artistes travailleront dans des espaces d'ateliers extérieurs, protégés, éclairés, installés par l'association organisatrice sur la Place Michel Feuillâtre, face à la Mairie de Julienne.
- Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs une rallonge d'air comprimé à prise rapide, une alimentation électrique avec rallonge et un échafaudage, à l'exclusion de tout autre matériel.
- Chaque participant devra apporter ses propres outils et assurer la maintenance de son matériel. Une liste de loueurs et fournisseurs locaux sera à disposition sur demande.
- Un local fermé est prévu pour le rangement des outils.
- Les participants devront être équipés des protections nécessaires à leur activité (chaussures de sécurité, lunettes de protection, masque,...)

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ**

- L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale. En l'absence d'assurance, lors du premier jour du symposium, une décharge sera signée par l'intéressé, afin que la responsabilité de l'association organisatrice « Julienne, Métiers d'Art & Tourisme » ne puisse être recherchée.

## **ARTICLE 8 : INDEMNITÉ**

- Pour sa prestation et à titre d'indemnité, chaque sculpteur recevra à la fin du symposium une somme de 1 600 euros (mille six cent euros) exclusivement sous forme de chèque bancaire ou par virement (prévoir un RIB pour le transfert), et correspondant à une facture.
- Les frais de déplacements des sculpteurs, en rapport au lieu de résidence, seront remboursés sur présentation de justificatifs originaux (titre de transport, carburant, péage, etc.), dans la limite de 400 euros.
- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

## **ARTICLE 9 : SÉJOUR**

- L'hébergement dans un gîte équipé de Wifi, et les repas des sculpteurs seront assurés et pris en charge par l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art et Tourisme" à partir du dimanche 8 septembre 2019 au soir jusqu'au lundi 23 septembre 2019 matin. Les frais personnels (téléphone, boissons en dehors des repas, etc.) resteront à la charge des sculpteurs.

Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.

- Si l'artiste souhaite être accompagné d'une personne, celle-ci devra acquitter l'hébergement, les repas, les boissons et tous les frais inhérents à son séjour. Une fois la candidature acceptée, l'artiste nous précisera s'il souhaite venir accompagné (1 personne maximum). Dans la mesure des disponibilités, nous étudierons les possibilités d'hébergement en conséquence.

## **ARTICLE 10 : EXPOSITION**

- Chaque sculpteur aura la possibilité de faire connaître son travail en exposant des sculptures de qualité dans la salle d'exposition "Le Chai" de Julienne située à proximité des ateliers extérieurs et gardée en journée par des bénévoles. Les socles de présentation (fûts à cognac) seront fournis par l'association organisatrice dans la limite de ses disponibilités. L'exposition sera ouverte au public aux heures habituelles des lieux.

L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs (avec l'aide de membres bénévoles de l'association organisatrice). Fin de l'exposition le dimanche 22 septembre 2019 après la cérémonie de clôture.

- L'association organisatrice décline toute responsabilité quant aux dommages et vols que les œuvres pourraient subir.
- Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.
- Un pourcentage de 10% sur les ventes réalisées à l'exposition sera reversé à l'association organisatrice.

## ARTICLE 11 : COMMUNICATION

• La médiatisation de la Biennale sera assurée par l'envoi de dossiers de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, aux entreprises potentiellement partenaires, aux collectivités régionales. Le grand public sera mobilisé par la production d'affiches, de flyers et d'invitations. L'ensemble de la manifestation sera communiqué sur les sites web et les réseaux sociaux.

## ARTICLE 12 : DROITS

• Les sculptures produites lors du symposium seront la propriété de l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" qui se réserve le droit de les utiliser comme elle le souhaite.

• Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme".

A cet égard, un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.

• Les entreprises privées et/ou les institutions publiques partenaires et sponsors de cette manifestation pourront utiliser et exploiter les images des œuvres de la Biennale de Julienne 2019 comme supports de communication.

• Pendant et après le symposium, les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

## ARTICLE 13 : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR MAIL

Pièces à fournir pour l'inscription :

1- **A envoyer par mail uniquement, avant le 1<sup>er</sup> mars 2019, à Maryse OBOM, Présidente de l'association ([symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com)) et à Marina GAJAC, Présidente du Jury de Sélection ([c.comca@wanadoo.fr](mailto:c.comca@wanadoo.fr)) :**

- Curriculum Vitae.
- Règlement et formulaire d'inscription complétés, datés et signés.
- 3 photos d'œuvres monumentales récentes mentionnant les dimensions et le lieu de réalisation, dont au moins une sculpture monumentale réalisée en pierre.
- Dessin du projet, 4 photos de la maquette au 1/10<sup>ème</sup> du projet envisagé sur le thème de l'« Harmonie », photo de face, de profil, de dos, de 3/4 et les dimensions de la sculpture finie.
- Le titre définitif de l'œuvre, son sens et sa symbolique.
- Une phrase résumant l'émotion de l'artiste et exprimant l'adéquation de l'œuvre proposée à la thématique 2019.
- Une photo récente de l'artiste.

2- **Aux artistes présélectionnés, il sera demandé d'envoyer leur maquette en volume au 1/10<sup>ème</sup> avant le 2 avril 2019 pour confirmation de leur sélection. Adresse pour l'envoi de la maquette en colis « sécurisé » :**

**Marina Gajac  
Association « Julienne, Métiers d'Art & Tourisme »  
69 Avenue Robert Joly - 30620 UCHAUD - France.**

• **La date limite d'envoi des dossiers de candidature est le 1<sup>er</sup> mars 2019.**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération par le jury. Le jury décide de l'admission définitive des candidats lorsque l'ensemble des documents demandés et maquettes lui aura été adressé. La liste des artistes sélectionnés sera diffusée au plus tard le 15 avril 2019.

**Règlement du 11<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine Monumentale sur Pierre à Julienne du 9 au 22 septembre 2019, à nous retourner par mail ([symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) & [c.comca@wanadoo.fr](mailto:c.comca@wanadoo.fr)), avant le 1<sup>er</sup> mars 2019., signé et complété avec la mention "lu et approuvé"**

A ..... Le .....

Nom : .....

et signature (précédée de "Lu et approuvé")

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous **par mail : [symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com)**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## 11<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine Monumentale sur Pierre du 9 au 22 septembre 2019 à JULIENNE (Charente – France)

Thème: « L'Harmonie »

NOM : .....

Prénom : .....

N° SIRET : .....

ou Chambre des métiers (lieu et N°) : .....

ou Association artistique : .....

ou Autres : .....

N° Sécurité Sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal & Ville : .....

Pays : ..... Nationalité : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Site internet ou blog : .....

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du 11ème Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Pierre dont j'ai pris connaissance.

Fait à ..... Le .....

Signature

**Dossier à renvoyer complété avec le règlement signé avant le 1er mars 2019 à :**  
**[symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) & [c.comca@wanadoo.fr](mailto:c.comca@wanadoo.fr)**



Association Métiers d'Art & Tourisme - 1, place de la Mairie - 16200 Julienne - France  
Email : [symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) Site : [www.sculpture-julienne.fr](http://www.sculpture-julienne.fr) 